



**COMPTE RENDU
SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Septembre à 20h00
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Guillaume MARTIN, Maire de EPIEDS.

ETAIENT PRESENTS

Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Stéphanie BELLAMY, Rachelle BESSON, Philippe BLANCHIN, Frédéric CAMUS, Manuella MAINDRON, Magali MOREAU, Mickaël ORY, Marcelle RAS, Patricia RHEAU, Jérôme RUEL, Jean-Jacques THBAUT

Secrétaire de séance : Magali MOREAU

ABSENT EXCUSE :

Fabian MERCIER

ABSENT

Benoît QUINTIN

. Nombre de membres en exercice :	15
. Nombre de membres présents :	13
. Nombre de pouvoirs :	1
. Nombre de votants :	14

Date de convocation :	11 septembre 2023
Date d'affichage de la présente délibération :	25 septembre 2023
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :	25 septembre 2023

Séance du lundi 31 juillet 2023 – 20 h 00 / Levée de séance 21 h 30

La nomination de Magali MOREAU comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

**Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 31 juillet 2023 n'a soulevé aucune observation.
Il est approuvé par l'assemblée.**

**RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS MAIRIE ET SON ANNEXE –
AIDE FINANCIERE ET PRET DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE**

OBJET : Travaux de rénovation énergétique des Bâtiments publics Mairie et Annexe : Approbation du programme, du plan de financement prévisionnel et autorisation de solliciter des financements

Le projet consiste à la rénovation énergétique des bâtiments publics Mairie et Annexe, situés à proximité, 2 Rue de la Touche – 49260 EPIEDS.

Un audit énergétique a été réalisé et des travaux sont préconisés permettant de réduire de 50% les dépenses énergétiques, à savoir :

- Isolation des murs (intérieur et extérieur)
- Isolation des plafonds haut et / ou toiture
- Remplacement du système de chauffage
- Remplacement des menuiseries
- Remplacement des systèmes d'éclairages
- Remplacement d'un système de ventilation adapté à l'usage et aux bâtiments
- Mise en place d'un système de ventilation adapté à l'usage et aux bâtiments
- Mise en place d'un plan de comptage de l'énergie

Le projet de rénovation des bâtiments publics Mairie et annexe rentre dans le cadre de la loi en vigueur, du 30 mars 2023, visant à ouvrir le tiers financement à l'état, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales.

Vu l'engagement par délibération n°2021-50 en date du 07 juillet 2021 de la Commune auprès du Syndicat Energies Vienne par la validation d'un programme d'accompagnement,

Vu l'Avant-Projet Définitif, comprenant le récapitulatif thermique et note de calculs Th CE ex, approuvé par délibération n°2023-34 en date du 05 juillet 2023, transmis par le cabinet d'architectes Bourdin Villeret Robin (BVR), Maître d'Oeuvre et de la Société AD Hoc Ingénierie, missionnée dans la réalisation des diagnostics,

Considérant l'apport financier du Syndicat Energies Vienne, au stade de conception, avec une actualisation jusqu'à l'attribution du marché aux entreprises, conformément au tableau ci-dessous :

	Subvention	Avance remboursable
Bâtiment annexe	110 813 €	100 469 €
Mairie	55 409 €	59 344 €
TOTAL	166 222 €	159 813 €

Considérant le plan de financement prévisionnel HT de cette opération, lequel s'articule comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **APPROUVE** le programme de « Rénovation énergétique des Bâtiments publics Mairie et annexe »

DEPENSES	Montant prévisionnel HT	RECETTES	Montant prévisionnel	%
Travaux	640 600,00 €	Europe : FEDER ITI	198 510,22 €	27%
Honoraires Maîtrise d'œuvre BVR et AD'HOC Ingénierie (mission SPS, études, Contrôle, relevé topo compris)	68 210,00 €	DETR	165 425,19 €	22%
Divers (frais d'appels d'offres, assurances taxe aménagement, imprévu 5%)	31 161,07 €	Syndicat Energie Vienne	166 222,00 €	22%
		Communauté d'Agglomération - Fond de concours	50 000,00 €	7%
		TOTAL AIDES PUBLIQUES	580 157,41 €	78%
		Autofinancement : fond propre commune	75 899,60 €	10%
		Prêt Syndicat Energies Vienne	83 914,06 €	11%
TOTAL HT	739 971,07 €	TOTAL	739 971,07 €	100%

- **ACTE** les montants proposés par le Syndicat Energies Vienne, soit une subvention de 166 222 euros et une avance remboursable de 83 914.06 euros actuels, ne dépassant pas un taux de 80% et ce jusqu'à attribution du marché aux entreprises
- **SOLLICITE** l'aide et le prêt proposés par le Syndicat Energie Vienne, en vue de participer au financement de la rénovation énergétique des bâtiments publics Mairie et annexe,
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de signer toutes pièces relatives aux demandes

N°2

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS MAIRIE ET SON ANNEXE MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS
--

En séance du 13 juillet 2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de « rénovation énergétique des bâtiments publics Mairie et son annexe », avec une revalorisation du coût de cette opération fixé à 739 971.07 euros du plan de financement prévisionnel (annexé).

Monsieur Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, la sujétion réglementaire à des prestations qualitatives d'accompagnement par un contrôleur technique et un coordinateur SPS.

A ce titre, le cabinet d'architectes Bourdin Villeret Robin (BVR), Maître d'œuvre, a effectué une recherche au profit de la Collectivité, et nous a transmis deux propositions de devis (annexés) :

✓ **Entreprise SOCOTEC : proposition d'offres soit un montant total de 14 990 € HT**

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Missions de controle technique (L, LE, SEI, PS, HAND)	8 470,00 €
Mission de coordination SPS	6 150,00 €
TOTAL	14 620,00 €

Au vu des caractéristiques de votre projet, nous vous recommandons les missions suivantes :

NOS RECOMMANDATIONS	HONORAIRES HT	CHOIX
ATTESTATIONS		
Attestation accessibilité handicapés	370,00 €	

✓ **Entreprise BATEC : proposition d'offres sur la mission SPS seulement, soit un montant total de 2 485 euros HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **DESIGNE** la société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique pour un montant total de 8 470 euros HT et la société BATEC pour la mission coordination SPS pour un montant de 2 485 euros HT.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS MAIRIE ET SON ANNEXE
LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES DE CONSULTATION DES ENTREPRISES « PROCEDURE
ADAPTEE MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX »**

En séance du 13 juillet 2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de « rénovation énergétique des bâtiments publics Mairie et son annexe », avec une revalorisation du coût de cette opération fixée à 739 971.07 euros du plan de financement prévisionnel (annexé).

✓ **Estimation prévisionnelle des travaux du 03 juillet 2023 par l'architecte Bourdin-Villeret-Robin (BVR) et AD'HOC Ingénierie d'un montant global 640 600 € HT :**

- **Bâtiment Mairie**, un coût d'opération d'investissement : 197 350 € HT
- **Bâtiment annexe**, un coût d'opération d'investissement : 443 250 € HT,

Monsieur Le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, la nécessité d'acter la phase 3 en lançant l'appel d'offres pour une consultation des entreprises, par le biais d'une procédure adaptée « marché public de travaux » ; un avis de publication sur le portail dédié MEDIALEX, doit être réalisé courant septembre 2023.

✓ **Lancement d'appel d'offres pour une consultation des entreprises des lots suivants :**

	INTITULE DES LOTS	MAIRIE MONTANT HT	ANNEXE MONTANT HT	GLOBAL HT
LOT 1	Maçonnerie - Gros œuvre	28 000,00	24 500,00	52 500,00
LOT 1 BIS	Ravalement ITE	0,00	49 000,00	49 000,00
LOT 2	Charpente Couverture	0,00	58 000,00	58 000,00
LOT 3	Menuiseries extérieures et intérieures	56 500,00	62 000,00	118 500,00
LOT 4	Plâtrerie - isolation	23 000,00	18 300,00	41 300,00
LOT 5	Plomberie chauffage ventilation (délibération n°2023-29)	31 000,00	148 000,00	179 000,00
LOT 6	Electricité (délibération n°2023-29)	39 000,00	41 000,00	80 000,00
LOT 7	Revêtement de sol	1 850,00	24 650,00	26 500,00
LOT 8	Peinture	18 000,00	17 800,00	35 800,00
TOTAUX TRAVAUX PAR LOT		197 350,00	443 250,00	640 600,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **ACCEPTE** le lancement d'appel d'offres pour une consultation des entreprises, par le biais d'une Procédure adaptée « Marché Public de travaux »
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

ENTREPRISE JUSTEAU - VALIDATION DES DEVIS DE TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Faisant suite à la délibération n°2023-11 du 22 février 2023, l'entreprise JUSTEAU avait été retenue et à la délibération n°2023-24, portant modification des devis en section d'investissement.

Au vu de l'intervention de l'entreprise JUSTEAU et de la prise en compte des consignes réglementaires du service ATD de Doué-La-Fontaine, Direction Générale Adjointe des Territoires du Département de Maine-et-Loire, les devis ont été réactualisés (annexés).

✓ **Estimation des travaux de voirie 2023 :**

- Section de fonctionnement : devis n°TP22-687 pour un montant de 27 297.25 euros HT, soit un montant de 32 756.70 euros TTC

- Section d'investissement : devis n°TP – 688 pour un montant de 54 685.56 euros HT, soit un montant de 65 622.72 euros TTC

Monsieur Le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir mener une réflexion quant au report d'une (des) rue(s) sur l'année 2024 du devis proposé par l'entreprise JUSTEAU sur les travaux de voirie en investissement.

Considérant que ces opérations sont inscrites au budget primitif 2023, en dépenses de fonctionnement au compte 615231 et en dépenses d'investissement au compte 2152, avec un prévisionnel de 48 244.18 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **ACCEPTE** le devis pour les travaux de voirie de l'année en cours, en section d'investissement pour un montant de 41 184.43 euros HT, soit un montant de 49421.32 euros TTC avec la suppression de rues suivantes :
 - Rue des Treilles, soit un montant à déduire de 5 001.40 euros HT (mentionné au devis de fonctionnement)
 - Rue du Château à Bizay, soit un montant à déduire de 4 056.35 euros HT
 - Rue de la Croix Bluteau, soit un montant à déduire de 9 444.75 euros HT
- **ACCEPTE** le devis pour les travaux de voirie de l'année en cours, en section de fonctionnement pour un montant total de 27 295.25 euros HT, soit un montant de 32 756.70 euros TTC
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Madame Magali MOREAU ,
Secrétaire de Séance



Monsieur Guillaume MARTIN,
Maire de la Commune d'Epieds

